



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

JS/LW

P.V. TTTESS 01

Sous-Commission "Télétravail" de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

Procès-verbal de la réunion du 07 octobre 2021

Ordre du jour :

- 1. Fixation des prochaines dates des réunions de la sous-commission « télétravail »**
- 2. Détermination des administrations, associations, organisations et experts à inviter pour participer aux travaux de la sous-commission**
- 3. Divers**

*

Présents : Mme Myriam Cecchetti, M. Jeff Engelen, M. Claude Haagen, Mme Carole Hartmann, M. Aly Kaes remplaçant M. Marc Spautz, M. Charles Margue

Mme Vanessa Tarantini, de la fraction LSAP, collaboratrice du rapporteur

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Spautz

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Claude Haagen, Président de la Sous-commission

*

1. Fixation des prochaines dates des réunions de la sous-commission « télétravail »

Monsieur le Président de la sous-commission « télétravail », Claude Haagen, explique aux membres de la sous-commission que les réunions de la sous-commission devront en principe avoir lieu sur la plage fixe de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale (TESS), les jeudis à 10.30 heures, pour autant que la TESS n'utilise pas sa plage horaire et qu'il n'y ait pas d'urgence pour elle pour pouvoir en disposer. L'orateur entend coordonner les réunions de la sous-commission avec celles de la commission TESS. A cette fin, et en vue de concentrer les travaux devant mener à la rédaction d'un rapport final à la suite des travaux de la sous-commission, une collaboratrice du groupe politique LSAP appuiera ces travaux.

Monsieur le Président souligne qu'à son entendement, les travaux de la sous-commission sont politiquement neutres. Ils consistent à analyser les différents aspects liés au télétravail, comme notamment les aspects juridiques, fiscaux, environnementaux et autres. L'orateur souligne l'importance de procéder en définissant les divers cadres à examiner. En pratique, la sous-commission examinera des documents relatifs aux différents aspects liés au télétravail, les documents étant communiqués aux membres effectifs et aux personnes désignées à les remplacer, le cas échéant. L'orateur estime que ces travaux prendront un certain temps et qu'il s'agira de se pencher sur les aspects favorables et défavorables du télétravail, tels qu'ils apparaissent comme suite à l'expérience de la crise pandémique de Covid-19. Les travaux de la sous-commission devront aboutir dans la rédaction d'un rapport.

Monsieur le Président rappelle aux membres de la sous-commission de se réserver la date du 24 novembre 2021. Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, rencontrera alors ses homologues germanophones lors d'une conférence qui aura lieu à Luxembourg-Kirchberg et qui sera consacrée au « Homeoffice ». Les membres de la sous-commission y sont d'ores et déjà invités et les aspects et discussions issues de cette réunion devront être intégrés dans le rapport final que la sous-commission élaborera sur le sujet.

Suite à une question de la part de Monsieur le Député Aly Kaes, Monsieur le Président précise que le nombre de participants de la sous-commission « télétravail » à la conférence du 24 novembre 2021 au Kirchberg dépendra des dispositions et mesures sanitaires que les organisateurs prendront en raison de la pandémie. L'orateur précise que l'invitation vaut pour la tranche horaire de 14 à 17 heures. L'ordre du jour et le planning seront encore communiqués. Le Ministère de la Sécurité sociale est le coordinateur de cet événement.

Quant à la prochaine réunion de la sous-commission « télétravail », Monsieur le Président propose la date du 28 octobre 2021 à 10 :30 heures.

2. Détermination des administrations, associations, organisations et experts à inviter pour participer aux travaux de la sous-commission

En ce qui concerne les invitations aux différentes administrations concernées par le sujet du télétravail, Monsieur le Président Claude Haagen explique qu'il faudra s'adapter aux disponibilités des concernés.

Monsieur le Président signale encore que lors de la réunion du 28 octobre 2021, l'examen de deux documents sera à l'ordre du jour, à savoir un document du Comité Economique et Social (CES) et un document de la Chambre des Salariés (CSL), qui portent, l'un sur l'avis du CES concernant le télétravail au Luxembourg et sa proposition d'accord adressée aux partenaires sociaux du secteur privé, l'autre sur un examen de la convention interprofessionnelle relative au télétravail.

Il est décidé de communiquer ces documents aux membres effectifs et aux membres suppléants de la sous-commission télétravail, et ce par le moyen d'un courriel.

Monsieur le Président propose d'inviter Messieurs les Ministres Dan Kersch et Romain Schneider à la réunion du 28 octobre 2021, en vue d'un échange de vues informel sur le sujet du télétravail.

Quant à l'idée d'inviter également le Ministre des Finances, Pierre Gramegna, l'orateur est à se demander dans quelle mesure les administrations y afférentes disposent déjà

d'une expérience liée aux questions soulevées par le télétravail.

Monsieur le Président espère que les membres de la sous-commission soient déjà familiers avec la matière au moment d'assister à la conférence prévue pour le 24 novembre 2021.

Monsieur le Député Aly Kaes estime que le Ministère de Finances est pour le moins en connaissance de cause en ce qui concerne les prolongations des délais relatifs au nombre de jours de télétravail qu'un frontalier peut préster à domicile, sans être redevable par rapport au fisc de son pays de résidence.

Monsieur le Président Claude Haagen pense encore que le Syvicol, l'économie privée et la Fonction publique disposent déjà d'une expérience vécue en relation avec le télétravail.

L'orateur pense qu'une entrevue avec les différents acteurs, deux semaines avant la conférence du 24 novembre 2021 permettra aux membres de la sous-commission d'être bien préparés pour appréhender le sujet.

En ce qui concerne la rédaction d'un rapport final, Monsieur le Président estime qu'il faudra le structurer suivant les différents aspects, juridiques, fiscaux, sociaux...et il conviendra d'y présenter des conclusions.

D'ores et déjà, Monsieur le Président pense qu'il faudra s'intéresser aux développements, notamment en matière fiscale, qui se feront après le 31 décembre 2021.

Monsieur le Député Aly Kaes fait valoir que la question fiscale sera primordiale pour trouver des solutions pour les travailleurs frontaliers. Suivant les réponses apportées à cette question, le travail à domicile pourrait rapidement s'avérer inintéressant pour cette catégorie de travailleurs.

Monsieur le Président soulève la question de savoir à quel niveau se situera désormais la demande des salariés pour travailler en mode de télétravail. L'orateur présente l'exemple des employés et fonctionnaires de l'administration communale de Diekirch, qui, au départ, pouvaient bénéficier de 15 heures de télétravail par semaine et qui à présent n'en réclament que 10 heures. En effet, les gens désirent avoir des contacts sociaux non virtuels.

Monsieur le Président est rejoint dans son constat par Monsieur le Député Aly Kaes qui confirme que l'engouement initial pour le télétravail a désormais cédé la place au besoin de retrouver des contacts sociaux.

Monsieur le Président Claude Haagen évoque encore un aspect particulier lié au télétravail, qui était devenu apparent à l'occasion d'un débat public mené le 6 octobre 2021, consacré aux difficultés éprouvées par les femmes au moment de la menstruation. Le télétravail y était présenté comme une éventuelle solution dont pourraient bénéficier les concernées. L'orateur part de cet exemple pour constater qu'imposer le télétravail par la loi n'est pas le chemin à privilégier, car les situations où l'on voudrait recourir au télétravail sont trop diversifiées.

Partant, Monsieur le Président pense qu'il convient au début des travaux de la présente sous-commission d'avoir un échange de vues informel avec les Ministres du Travail et de la Sécurité sociale d'abord, et ensuite avec Monsieur le Ministre des Finances, ceci afin de dégager des pistes de réflexion.

Madame la Députée Carole Hartmann souligne que la convention entre les partenaires sociaux, basée sur l'avis du 11 septembre 2020 du Conseil Economique et Social, est à considérer comme un point de départ important pour les réflexions futures.

L'oratrice signale encore qu'elle n'avait pas pensée au départ que la Fonction publique pouvait être directement concernée par la question du télétravail, étant donné que les questions particulières relatives à la fiscalité et à la sécurité sociale ne se posent pas dans ce contexte. Elle est donc à se demander s'il convient d'inviter déjà Monsieur le Ministre de la Fonction publique à la première réunion consacrée aux échanges avec les ministres concernés par le sujet.

Monsieur le Président rappelle qu'à la base de la création de la présente sous-commission étaient trois motions, dont une, déposée par lui-même, qui visait plus particulièrement la Fonction publique. La Fonction publique a lancé un projet-pilote relatif au télétravail. Le Ministère de la Fonction publique devrait dès lors disposer d'un certain nombre d'expériences, intéressantes à examiner. De plus, un accord a été trouvé avec la CGFP sur le sujet du télétravail. L'orateur pense dès lors qu'il sera intéressant d'inclure dès le départ la Fonction publique.

Par contre, Monsieur le Président est d'avis qu'il est plus opportun de traiter de manière séparée l'aspect fiscal, qui est un domaine fort particulier, associant des aspects d'externalité. Dès lors, il conviendrait d'inviter à un moment ultérieur Monsieur le Ministre des Finances.

Dans l'ensemble, Monsieur le Président est d'avis qu'il convient de ne pas exclure un secteur, mais de les inclure tous dans l'examen sur le sujet du télétravail.

Madame la Députée Carole Hartmann propose qu'après une entrevue avec les membres concernés du gouvernement, il convient de rencontrer les représentants des employeurs et des salariés. Il serait également intéressant d'inviter le Conseil Economique et Social, notamment en raison de l'avis de cette institution sur le sujet du télétravail. Madame la Députée considère qu'il serait aussi intéressant d'écouter l'expérience acquise par l'Inspection du Travail et des Mines (ITM) ainsi que de récolter l'éclairage que peut fournir la Commission nationale pour la protection des données (CNPD).

Monsieur le Président pense que cela est faisable. Il relève que l'ITM est du ressort de Monsieur le Ministre du Travail. L'orateur pense que l'on devrait également inviter la Chambre des Salariés (CSL). Il préfère lui-même commencer par le CES en raison de son avis fort étayé.

Madame la Députée Myriam Cecchetti informe que la commune de Sanem procède à un sondage au sujet du télétravail auprès de ses employés communaux.

Monsieur le Président enchaîne sur cet aspect en signalant qu'il entend avoir un échange avec le Syvicol en vue des expériences de ce syndicat. L'orateur pense que l'on pourrait inviter Madame la Ministre de l'Intérieur et Monsieur le Président du Syvicol.

Madame la Députée Myriam Cecchetti fait encore valoir que la question du télétravail est aussi liée aux aspects du bien-être au travail, raison pour laquelle il serait intéressant de consulter la médecine du travail. Par ailleurs, l'oratrice pense que le positionnement de la France, de la Belgique et de l'Allemagne sera déterminant quant à l'aspect de la fiscalité.

Monsieur le Président informe que la Belgique et les Pays-Bas sont en train d'ajuster leurs positions en matière de fiscalité des frontaliers. L'orateur pense qu'il y aura un parallélisme des mesures que voudra appliquer la Belgique envers d'autres pays voisins et notamment envers le Grand-Duché de Luxembourg.

Madame la Députée Myriam Cecchetti propose encore de contacter des syndicats étrangers pour connaître leurs expériences relatives au télétravail. L'oratrice estime qu'il sera important d'analyser les expériences au niveau communal et au niveau de la fonction publique. Elle pense par ailleurs qu'une telle évaluation pourrait s'avérer difficile à réaliser dans le secteur privé du fait d'un manque de données. Madame la Députée pense que le télétravail revête des aspects parfois contradictoires : d'une part, ce régime offre un gain de temps évident et une atmosphère de travail qui peut être décontractée, d'autre part, il y a le manque de liens sociaux à considérer.

Monsieur le Président estime qu'il s'agit déjà de conclusions. Le travail de la présente sous-commission consistera à finaliser un rapport qui rassemblera toutes les conclusions qui se dégageront des travaux. Ce rapport, lorsqu'il sera finalisé, sera soumis à la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, qui décidera des suites à donner en conséquence, notamment s'il y aura un besoin de légiférer ou non. L'orateur pense qu'il serait utile d'arriver à des conclusions cohérentes, pour autant que faire se peut.

Monsieur le Député Charles Marque rappelle que le STATEC et le LISER ont déjà réalisé des études au sujet du télétravail lors de la pandémie, y inclus des considérations calquées sur le long terme.

L'orateur rappelle aussi que de nouveaux modes de travailler sont en train de se créer. Concrètement, des juristes élaborent déjà des modèles de contrats de travail, définissant les modalités du télétravail. A titre d'exemple, l'orateur explique que certains modèles prévoient 30 heures de travail presté en mode présentiel, mais réparties sur seulement trois journées, auxquels s'ajoutent une journée de télétravail et une journée libre. L'orateur conclut que le monde du travail est en mutation rapide.

D'autres questions qui se posent dans ce contexte sont les suivantes : est-ce que la dimension des immeubles de bureau est encore adaptée aux nouveaux besoins ? Est-ce que les chemins de fer devront désormais transporter plus ou moins de passagers et quel en sera l'impact sur les investissements du Fonds des rails ?

L'orateur relève encore des différences culturelles dans le recours au télétravail. Pour sa part, l'orateur est content que le CES ait réussi à élaborer aussi rapidement un accord pour le secteur privé, et ce dans un consensus généralisé. Toutefois, l'orateur a le sentiment que le phénomène du télétravail, s'il est lié à la pandémie, va se prolonger.

Monsieur le Président se réfère à la récente présentation par le gouvernement d'un internet ultra-rapide. Il donne à considérer que de telles connexions sont extrêmement importantes pour développer le télétravail. Il donne l'exemple des plans de construction d'architectes qui sont volumineux et ne transitent pas facilement par les connexions internet moins rapides, mais encore d'un usage fort répandu.

Monsieur le Député Jeff Engelen suggère de se concentrer sur les chambres professionnelles au lieu d'inviter toutes les associations que celles-ci représentent. Le nombre d'associations à considérer deviendrait rapidement submergeant.

Monsieur le Président Claude Haagen fait le point : il rappelle que les deux rapports relatifs au télétravail, de la CES et de la CSL, constituent la base de travail pour la réunion du 28 octobre 2021 de la sous-commission télétravail, et qu'à cette occasion seront invités les membres du gouvernement concernés par le sujet.

Par la suite, il faudra mettre sur pied une démarche. L'orateur est convaincu qu'à l'heure actuelle, tous les aspects ne sont pas encore sur la table. Il fait référence aux maisons relais et aux projets pilotes au niveau communal.

Monsieur le Président est d'avis qu'il sera faisable d'écouter de façon regroupée 3 à 4 syndicats endéans une heure et demie. En rappelant que la présente sous-commission vise à fonctionner d'une manière neutre, l'orateur suggère d'inviter séparément les syndicats et les représentants des employeurs afin d'éviter que l'un ne tentera à déjouer l'autre.

Monsieur le Président signale encore que l'on peut recevoir en principe chaque association qui en ferait la demande.

Monsieur le Député Aly Kaes donne à considérer qu'il convient d'examiner l'impact du télétravail sur des secteurs particuliers, notamment l'impact sur le secteur de l'Horeca, qui a connu une importante baisse de son activité au moment de la pandémie et lors du recours massif au télétravail.

Monsieur le Président constate pour sa part que l'impact du télétravail est aussi perceptible dans les communes frontalières de nos pays voisins.

Madame la Députée Carole Hartmann estime qu'il est important que la Chambre des Métiers puisse faire part de ses expériences à la sous-commission. Dans le même ordre d'idées, Madame la Députée envisage d'inviter l'ABBL et un consultant comme PWC.

Monsieur le Président Claude Haagen pense qu'il sera intéressant d'apprendre les visées de ces associations au sujet de l'impact à court terme du télétravail et aussi en ce qui concerne le développement sur les prochaines 10 à 20 années. Les investissements qui se décident aujourd'hui en tiendront sans nul doute compte. L'orateur est également convaincu que la question de la signature électronique sera rapidement réglée et affectera les modes de travail. L'administration des impôts va déjà dans ce sens, il s'agit d'une évolution rapide.

Les résolutions et projets déjà intervenus au niveau de la Grande Région devraient aussi être considérés, soulignent plusieurs orateurs.

Monsieur le Député Aly Kaes rappelle les problèmes que rencontrent les personnes âgées ou d'autres tranches de la population pour gérer l'outil informatique.

Monsieur le Président Claude Haagen propose aux membres de la sous-commission de se concentrer au début sur les aspects directement liés au monde du travail et de considérer d'autres formes de répercussions dans une seconde phase. Se référant à la remarque de Monsieur le Député Aly Kaes, l'orateur signale qu'il y aura également des répercussions au niveau scolaire.

3. Divers

Aucun élément n'est débattu sous le point « divers ».

Luxembourg, le 07 octobre 2021